

Région Centre - Val de Loire
Département du Loir-et-Cher (41)
Commune de Savigny-sur-Braye - (41360)

**Dossier de demande de
Modification d'un permis délivré en cours de validité
P C 0 4 1 2 3 8 1 6 D 0 0 0 9**

**Maître d'Ouvrage:
ARKOLIA INVEST 28**



Adresse de Correspondance :

**ARKOLIA INVEST 28
ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers 34130 MUDAISON
Tel: 04 30 78 82 51 Fax: 04 67 40 00 72
mail : mscudeller@arkolia-energies.com**

arkolia
ENERGIES

Pièces constitutives du dossier de demande de modification d'un permis délivré en cours de validité

Sommaire	
Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de modification d'un permis délivré en cours de validité	2 à 6
Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet	8
Tableau récapitulatif des postes électrique	8
PC 1 Plans de situation du projet	9
Localisation générale du projet	10
Vue aérienne	11
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	12
PC 2 Plans de masse des constructions	13
Plan de topographique état existant au 1/3500ème	14
Plan de masse général du projet au 1/3500ème	15
Plan de topographique état existant au 1/2000ème	16
Plan de masse général du projet au 1/2000ème	17
Plan du raccordement électrique	18
Emprise des constructions	19 à 23
PC 3 Plans en coupe du terrain et de la construction	25
Profil en long du terrain dans l'axe du projet	26
Vue en coupe d'une table photovoltaïque	27
Vue en coupe d'un poste de transformation	28
PC 4 Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	29 à 31
PC 5 Plans des façades et des toitures	33
Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque	34
Vue de côté d'une table photovoltaïque	35
Plan des faces d'un poste de transformation	36
Plan des faces du poste de livraison	37
Plan des faces de la citerne	38
PC 6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	39
Photomontages	40 à 45
PC 7 Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	47
Photographies	48 à 49
PC 8 Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	51
Panoramiques	52
PC 11 Étude d'impact	53
PC 11-1 Évaluation des incidences NATURA 2000	55

Contenu

- Formulaire de demande de Modification d'un permis en cours de validité
- Extrait K-BIS ARKOLIA Invest 28
- Tableau récapitulatif

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 941 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON



Demande de Modification d'un permis délivré en cours de validité



• Vous souhaitez modifier un permis qui vous a été délivré et qui est en cours de validité.

Un permis est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier M N° modif.

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

Autorisation accordée :

- Permis de construire
 Permis d'aménager

N° permis : PC 0 4 1 2 3 8 1 6 D 0 0 0 9 M

Date de délivrance du permis : _____

1 - Tenue du ou des demandeurs

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Arkolia Invest 28 Raison sociale : _____

N° SIRET : 7 5 0 4 0 1 0 1 0 0 0 1 2 Type de société (SA, SCI,...) SAS (Société par Actions Simplifiées)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : BONHOMME Prénom : Laurent

2 - Coordonnées du demandeur

Ne remplir que si les coordonnées du demandeur sont modifiées

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 7)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT

Numéro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 1 0 BP : _____ Cedex : _____

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique : _____@_____

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte : _____

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Description des modifications apportées à votre projet :

Modification de la puissance de la centrale photovoltaïque : 11.583 MWc (Initialement 9.27 MWc)

Modification des dimensions des 4 postes de transformation :

Chaque poste de transformation est composé de :

- un transformateur Longueur : 2,80 m - Largeur : 1.80 m - Hauteur 2.30 m
- un onduleur Longueur : 2,87 m - Largeur : 1.78 m - Hauteur 2.30 m (Initialement Longueur : 7.52 m - Largeur : 2.48 m - Hauteur 2.76 m)

Superficiés (Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Elles annulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)

Superficie totale du (ou des) terrain(s) (en m²) : _____

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Informations complémentaires (Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations antérieures)

- Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
 Autres annexes à l'habitation
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
 Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce _____ 2 pièces _____ 3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : _____
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces
Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Dans ce cas, ce tableau doit être rempli intégralement. Il

9.1 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

Surface de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁶ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie		36,88				36,88
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)		36,88				36,88

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

9.2 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 9.1).

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface de plancher ³ en m ²					Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
		Surface existante avant travaux (A)	Surface créée (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m ²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
 La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
 4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme
 5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
 6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)
 7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation
 8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles
 9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

10 - Stationnement (ne remplir que si la demande de modification concerne des informations. Elles annulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)

Nombre de places de stationnement
 Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
 Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :
 Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :
 Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :

11 - Participation pour voirie et réseaux (ne remplir que si la demande de modification concerne des informations. Elles annulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur :

Madame Monsieur Personne morale
 Nom : Prénom :
 OU raison sociale :
 Adresse : Numéro : Voie :
 Lieu-dit : Localité :
 Code postal : BP : Cedex :
 Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

12 - Attestation de l'auteur de la demande

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸
 Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.
 J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.
 Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

A
 Le :

Signature du (des) demandeur(s)

13 - Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
 Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
 - vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
 - vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
 - vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
 - vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.2.2 – Surfaces taxables de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre		Avant modification (1)		Après modification (1)	
	avant modification	après modification	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)						
Total des surfaces créées ou supprimées, y compris les surfaces des annexes						
Locaux industriels et leurs annexes			87,00		36,88	
Locaux artisanaux et leurs annexes						
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)						
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)						
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)						

	Surfaces créées avant modification	Surfaces créées après modification
Parc de stationnement couvert faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 – Autres éléments soumis à la taxe d'aménagement et modifiés

	avant modification	après modification
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :		
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :m ²m ²
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :		
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :		
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :		
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	58.093.m ²	59.310.m ²

2 - Autres renseignements

(Explications concernant votre projet de modification ou informations complémentaires pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date
Nom et Signature du déclarant

Si vous faites une modification de votre permis initial, dont la demande avait été faite avant le 1^{er} mars 2012, risquant d'entraîner une diminution des taxes applicables avant le 1^{er} mars 2012 (TLE et ses taxes annexes), vous devez déposer une réclamation auprès du service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif du poste de livraison électrique et des postes de transformation

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS

arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc photovoltaïque

Numéro de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle indicative (m ²)	Affectation (Usage Dti)	Code postal
YB	51	48 162	Les Vignes	41360
YB	52	53 738	Les Vignes	41360
YB	71	40 704	Les Vignes	41360

Tableau récapitulatif du poste de livraison électrique et des postes de transformation

	Numéro de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle indicative (m ²)	Surface de plancher de constructions (m ²)	Dimension construction (m)	Affectation (Usage Dti)	Code postal	
Poste de livraison		52	53 738	20,24	9,00 x 2,50 x H 3,20	Les Vignes	41360	
Poste de transformation 1	YB	51	48 162	4,16	Transformateur 2,80 x 1,80 x H 2,30			Onduleur 2,87 x 1,78 x H 2,30
Poste de transformation 2		71	40 704	4,16	Transformateur 2,80 x 1,80 x H 2,30			Onduleur 2,87 x 1,78 x H 2,30
Poste de transformation 3		52	53 738	4,16	Transformateur 2,80 x 1,80 x H 2,30			Onduleur 2,87 x 1,78 x H 2,30
Poste de transformation 4		52	53 738	4,16	Transformateur 2,80 x 1,80 x H 2,30			Onduleur 2,87 x 1,78 x H 2,30

Total 36,88 m²

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 241 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

LOCALISATION GÉNÉRALE
 DU PROJET

Légende

-  Localisation du projet
-  Projet photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3

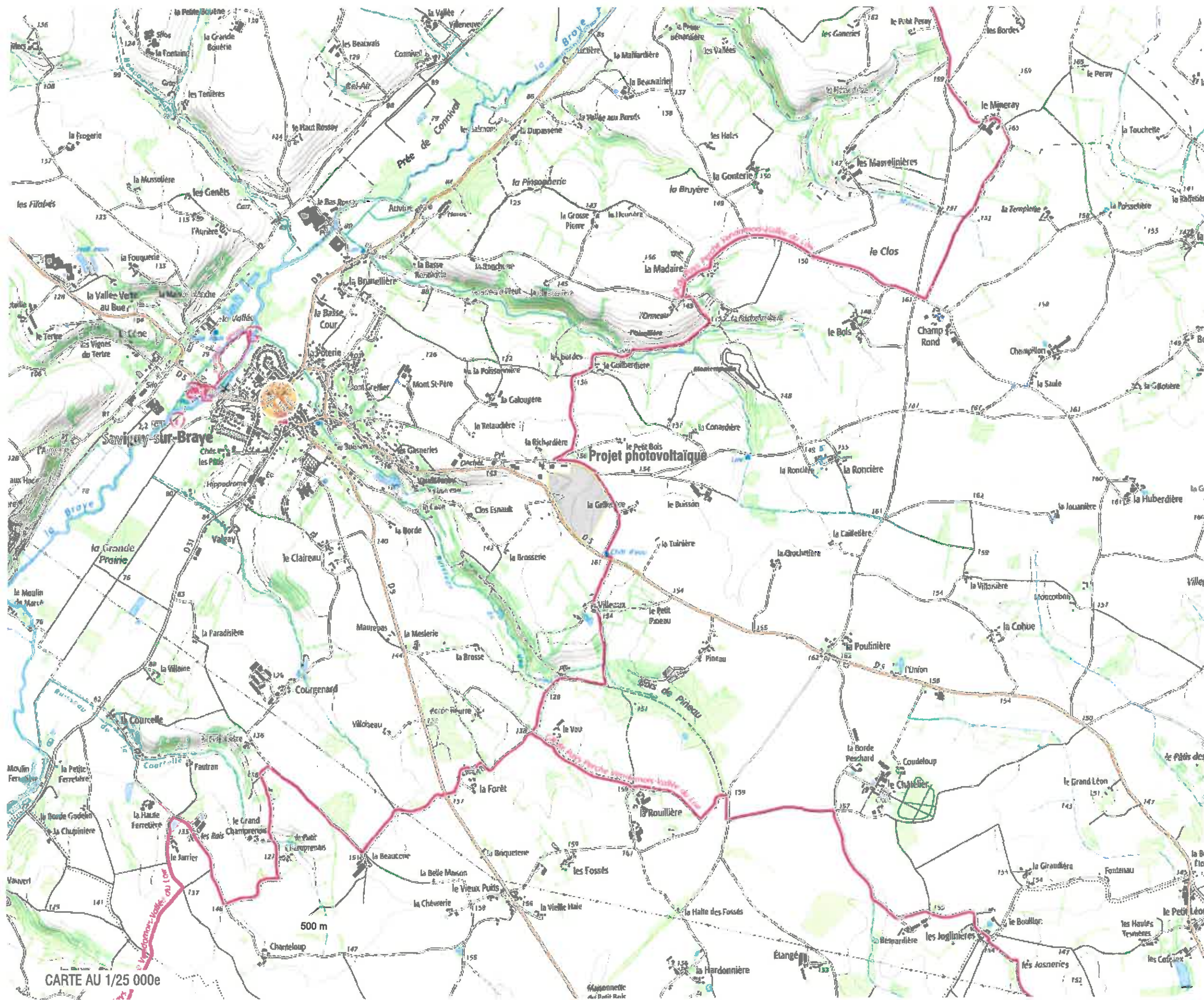


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON









DEMANDE DE MODIFICATION DU
PERMIS DE CONSTRUIRE
DE LA PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
« SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

VUE AÉRIENNE

Légende

-  Table photovoltaïque (24 panneaux)
-  Postes de transformation 2MW
-  Poste de livraison
-  Entrée Clôture avec entrée

Echelle 1/7500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS

arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

**PLAN CADASTRAL DU FONCIER
 CONCERNÉ PAR LE PROJET**

Légende

-  Parcelles d'implantation du projet
-  Limite de lieu-dit
-  Limite de section
-  Bâtiments existants massifs
-  Bâtiments existants légers
-  Espace boisé - Végétation existante

Echelle 1/3500 au format A3

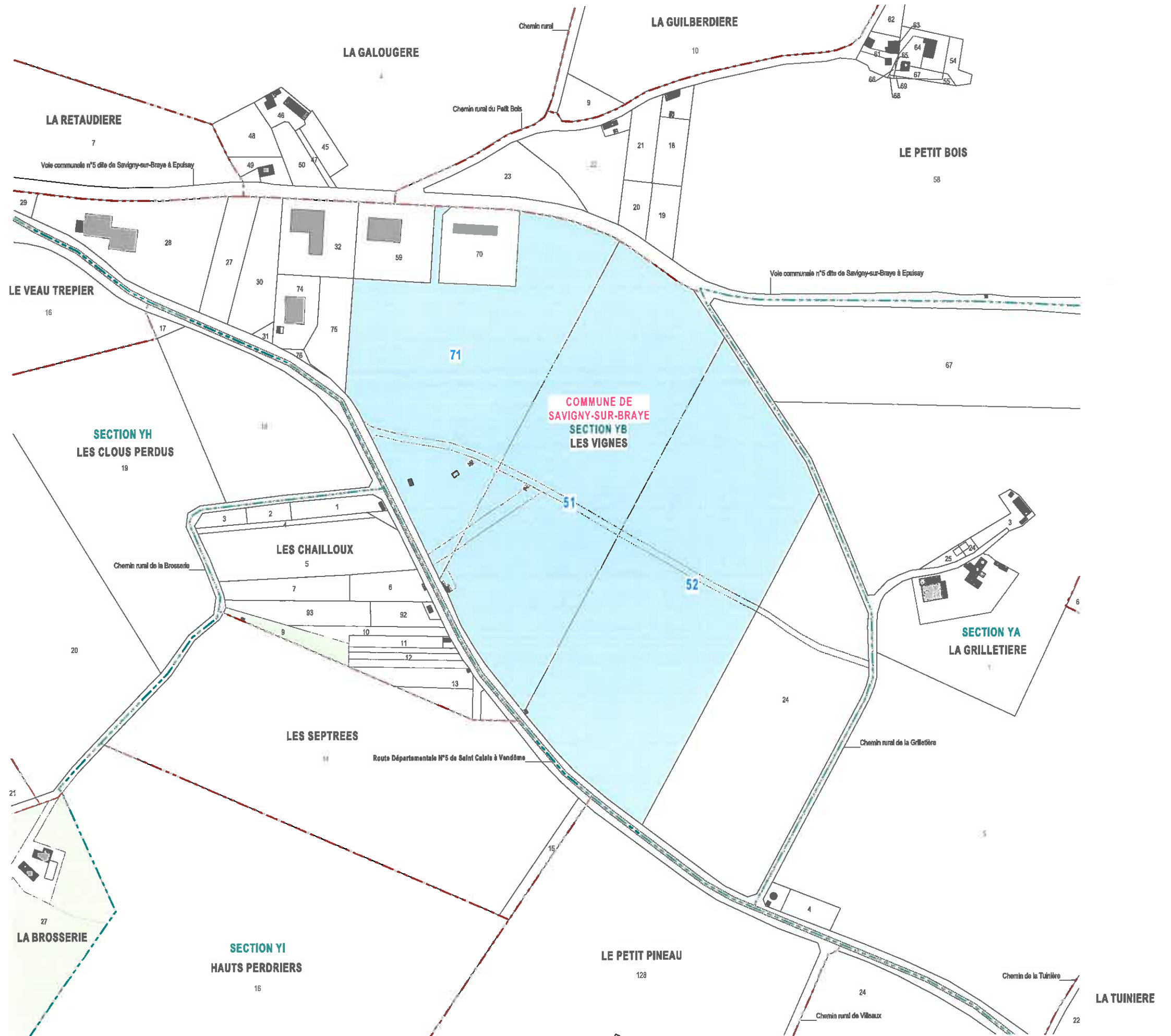


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 240 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON



Contenu

- Plan topographique - état existant
au 1/3500ème
- Plan de masse général du projet
au 1/3500ème
- Plan topographique - état existant
au 1/2000ème
- Plan de masse général du projet
au 1/2000ème
- Plan de masse du raccordement
électrique au 1/3500ème

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 241 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

**PLAN TOPOGRAPHIQUE
 ETAT EXISTANT**

Légende

-  Courbes de niveaux
-  Chemin de service
-  Route départementale
-  Espace boisé -
Végétation existante
-  Espace boisé -
Végétation à supprimer
-  Entrée Clôture avec entrée
-  Limite de lieu-dit
-  Limite de section
-  Bâtiments existants
à démolir

Echelle 1/3500 au format A3



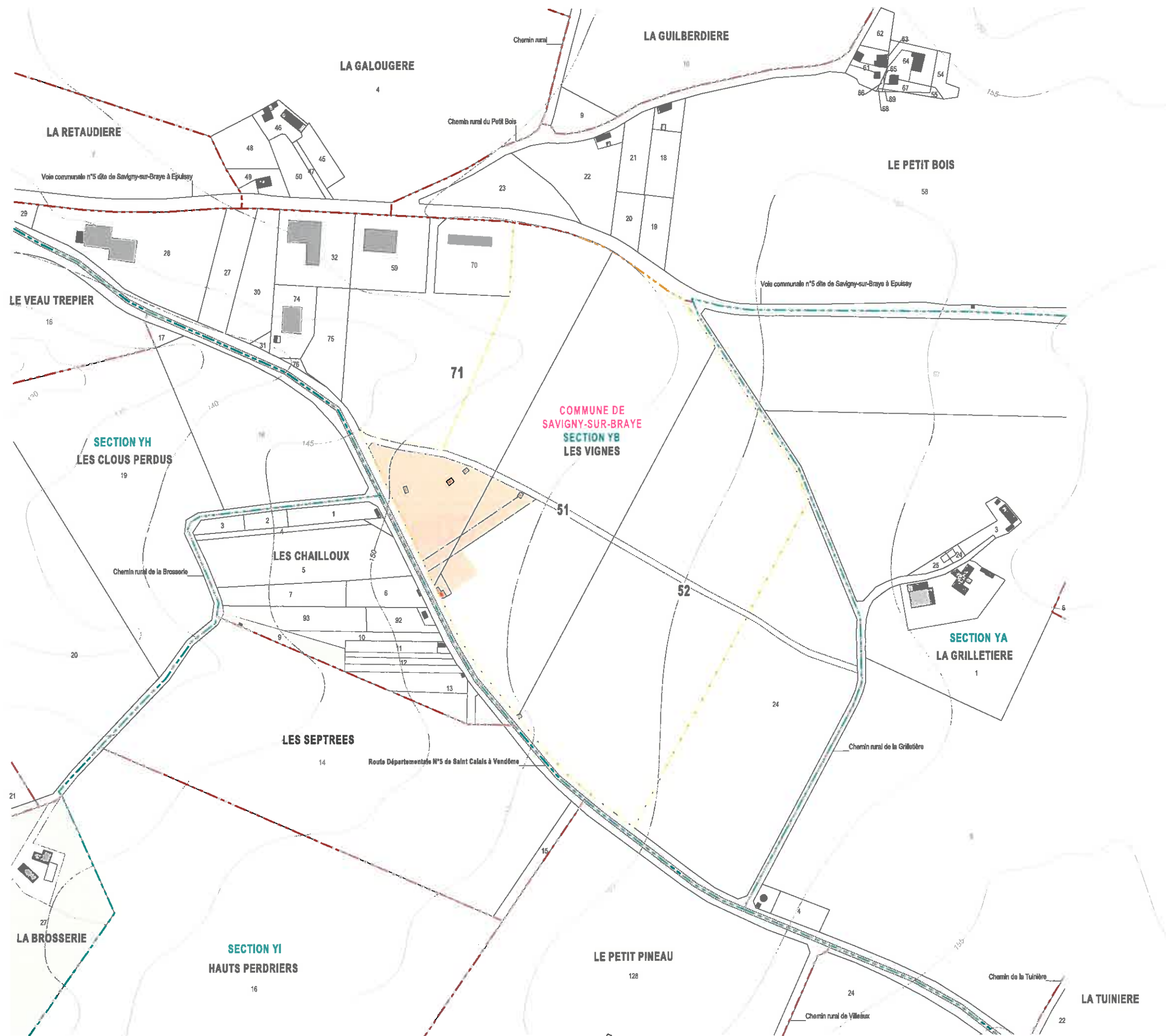
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS







ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON



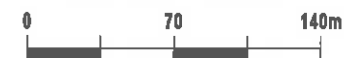
DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

PLAN DE MASSE GÉNÉRAL
 DU PROJET

Légende

-  Table photovoltaïque (24 panneaux)
-  Postes de transformation 2MW
-  Poste de livraison
-  Accès interne à créer
-  Chemin de service
-  Route départementale
-  Clôture avec entrée
-  Espace boisé - Végétation existante conservée
-  Haie bocagère à créer

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 341 R.C.S. PARIS












ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON



DEMANDE DE MODIFICATION DU
PERMIS DE CONSTRUIRE
DE LA PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
« SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

**PLAN TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT**

Légende

-  Courbes de niveaux
-  Chemin de service
-  Route départementale
-  Espace boisé -
Végétation existante
-  Espace boisé -
Végétation à supprimer
-  Entrée Clôture avec entrée
-  Limite de lieu-dit
-  Limite de section
-  Bâtiments existants
à démolir

Echelle 1/2000 au format A3

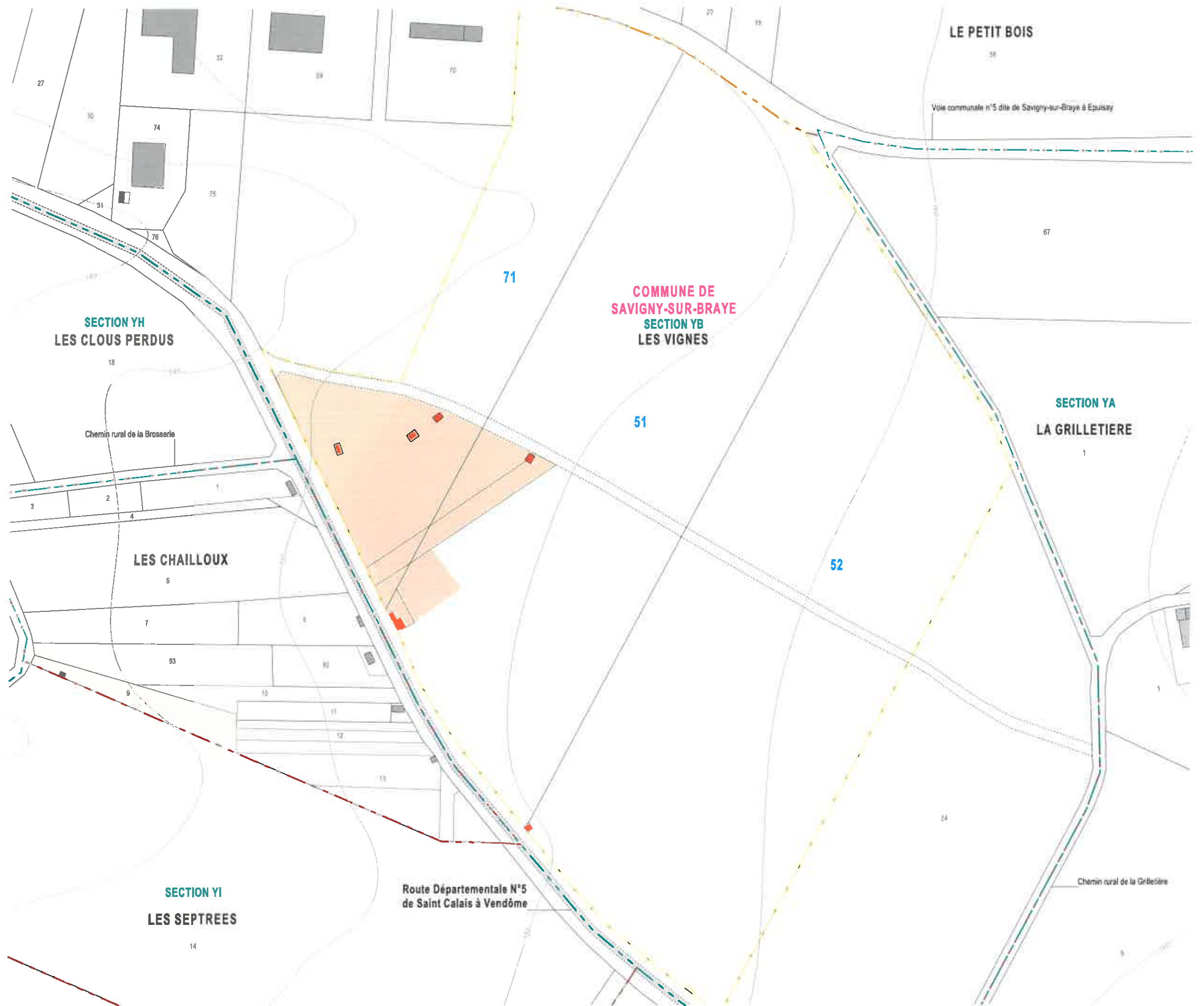


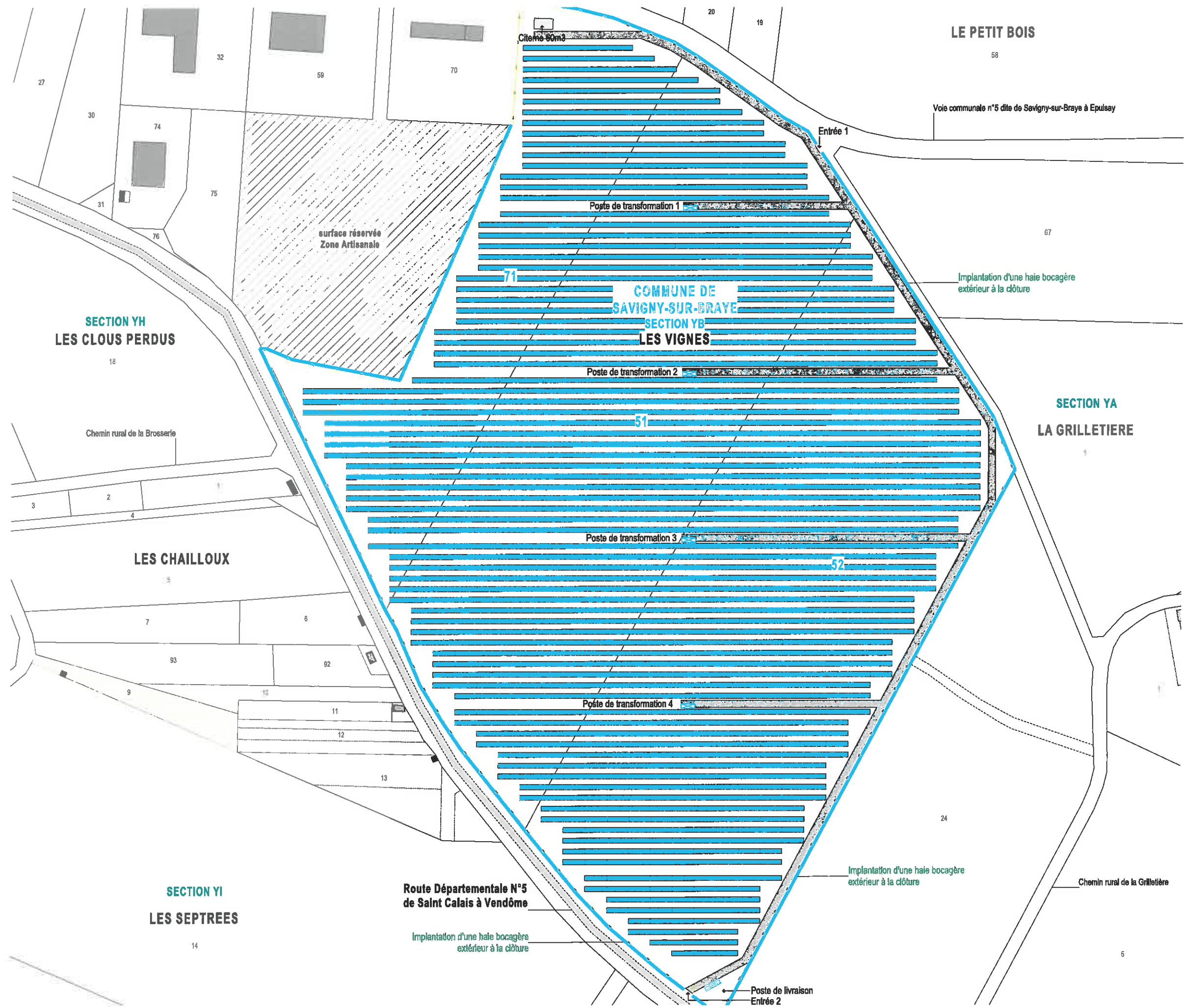
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS

arkolia
Energies

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON





DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

**PLAN DE MASSE GÉNÉRAL
 DU PROJET**

- Légende**
- Table photovoltaïque (24 panneaux)
 - Postes de transformation 2MW
 - Poste de livraison
 - Accès interne à créer
 - Chemin de service
 - Route départementale
 - Clôture avec entrée
 - Espace boisé - Végétation existante conservée
 - Haie bocagère à créer

Echelle 1/2000 au format A3
 0 40 80m



Architecte










I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 883 241 R.C.S. PARIS

arkolia
 ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

PLAN DU RACCORDEMENT
 ELECTRIQUE

Légende

-  Tracé raccordement vers le poste source
-  Tracé raccordement interne
-  Table photovoltaïque (24 panneaux)
-  Postes de transformation 2MW
-  Poste de livraison
-  Accès interne à créer
-  Chemin de service
-  Route départementale
-  Clôture avec entrée
-  Espace boisé - Végétation conservée
-  Haie bocagère à créer

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 341 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON



Contenu

- Emprise des constructions de la partie Nord
- Emprise des constructions de la partie Sud

PC2 - EMPRISE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS









arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

EMPRISE DES POSTES
 DE TRANSFORMATION 1 ET 2

Légende

-  Table photovoltaïque (24 panneaux)
-  Postes de transformation 2MW
-  Poste de livraison
-  Accès interne à créer
-  Chemin de service
-  Route départementale
-  Clôture avec entrée
-  Haie bocagère à créer

Echelle 1/1000 au format A3
 0 20 40m

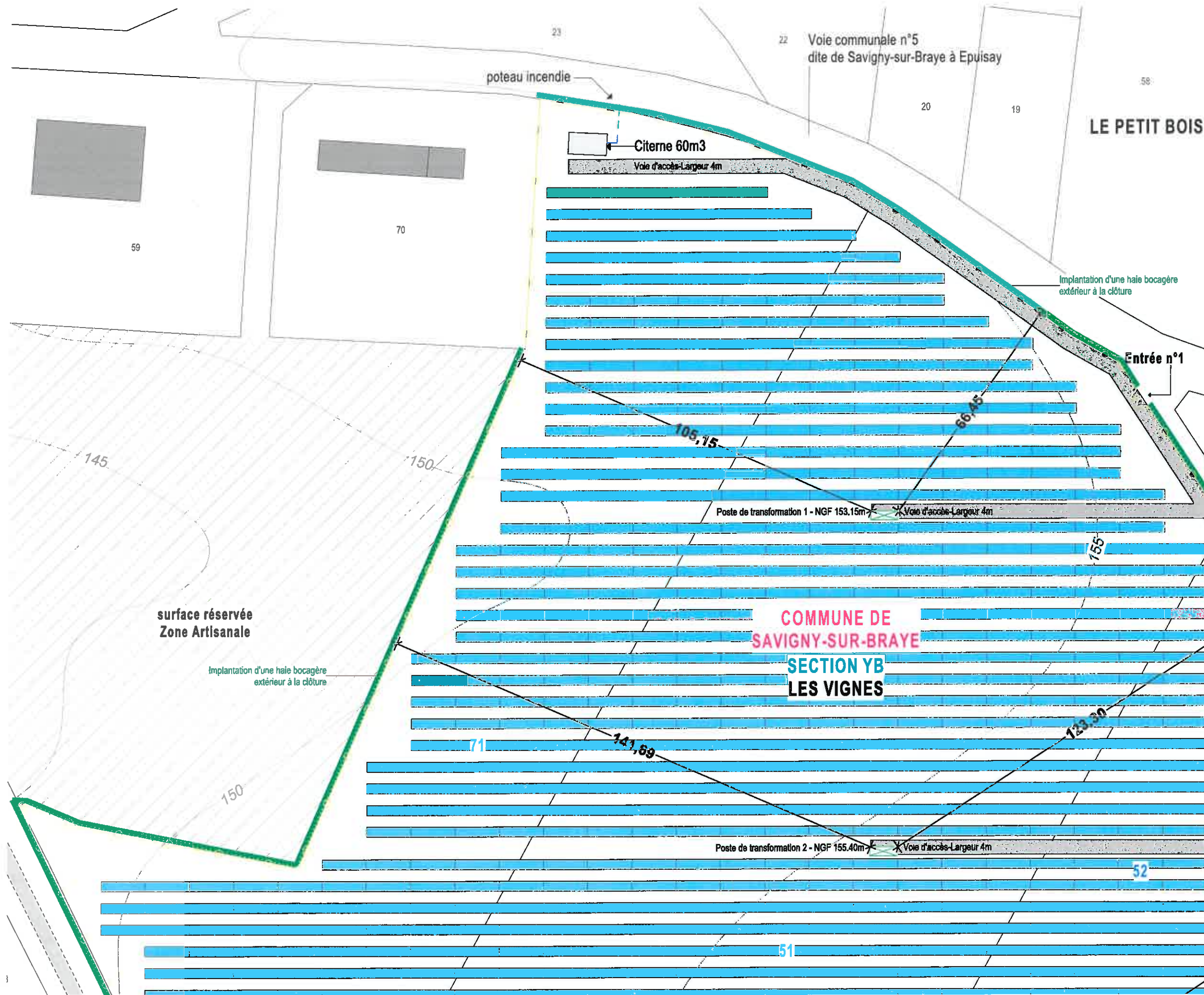


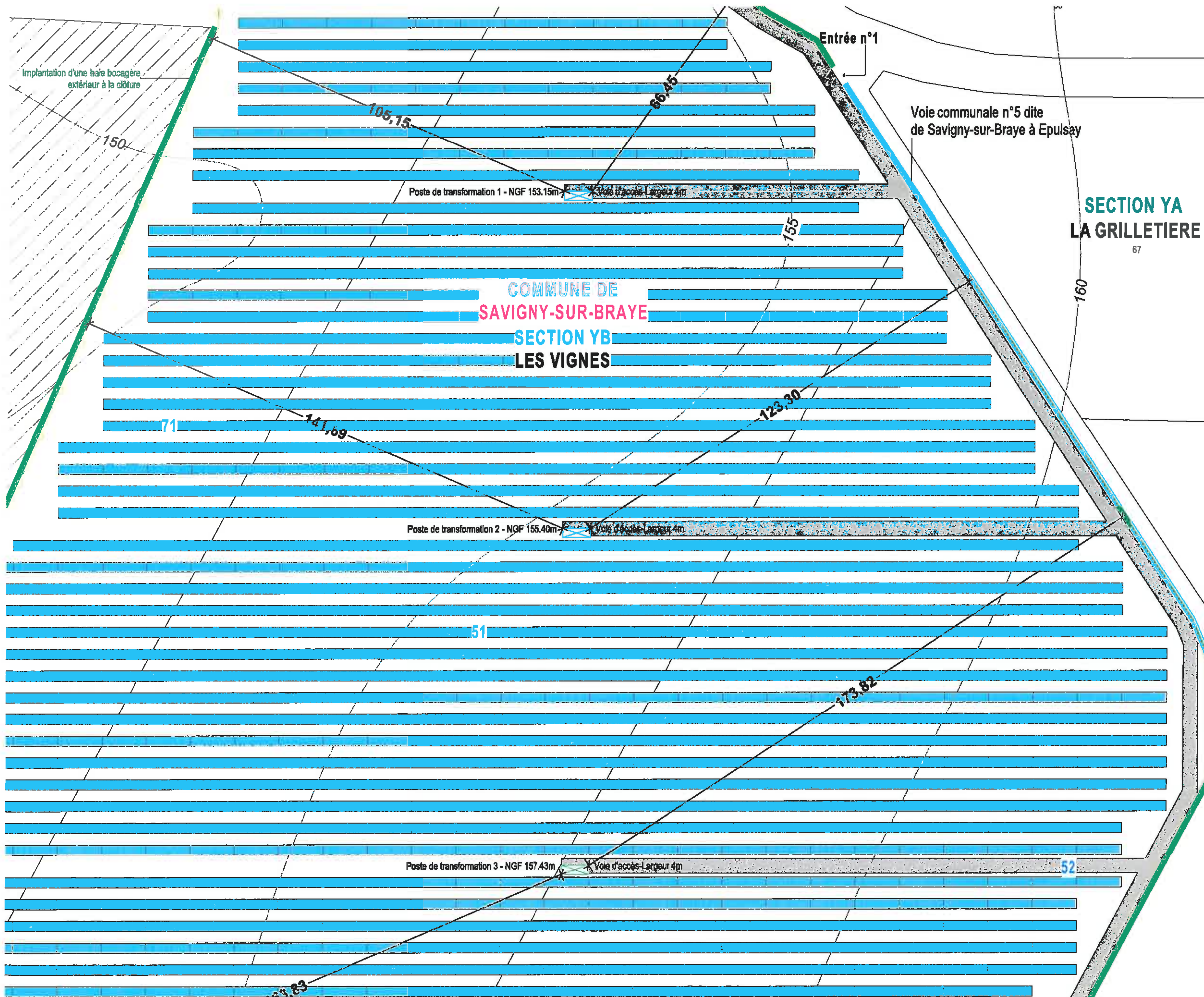
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON





DEMANDE DE MODIFICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

EMPRISE DES POSTES DE TRANSFORMATION 1, 2 ET 3

Légende

- Table photovoltaïque (24 panneaux)
- Postes de transformation 2MW
- Poste de livraison
- Accès interne à créer
- Chemin de service
- Route départementale
- Entrée Clôture avec entrée
- Haie bocagère à créer

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 883 341 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

EMPRISE DES POSTES
 DE TRANSFORMATION 1, 2 ET 3

Légende

-  Table photovoltaïque (24 panneaux)
-  Postes de transformation 2MW
-  Poste de livraison
-  Accès interne à créer
-  Chemin de service
-  Route départementale
-  Clôture avec entrée
-  Haie bocagère à créer

Echelle 1/1000 au format A3

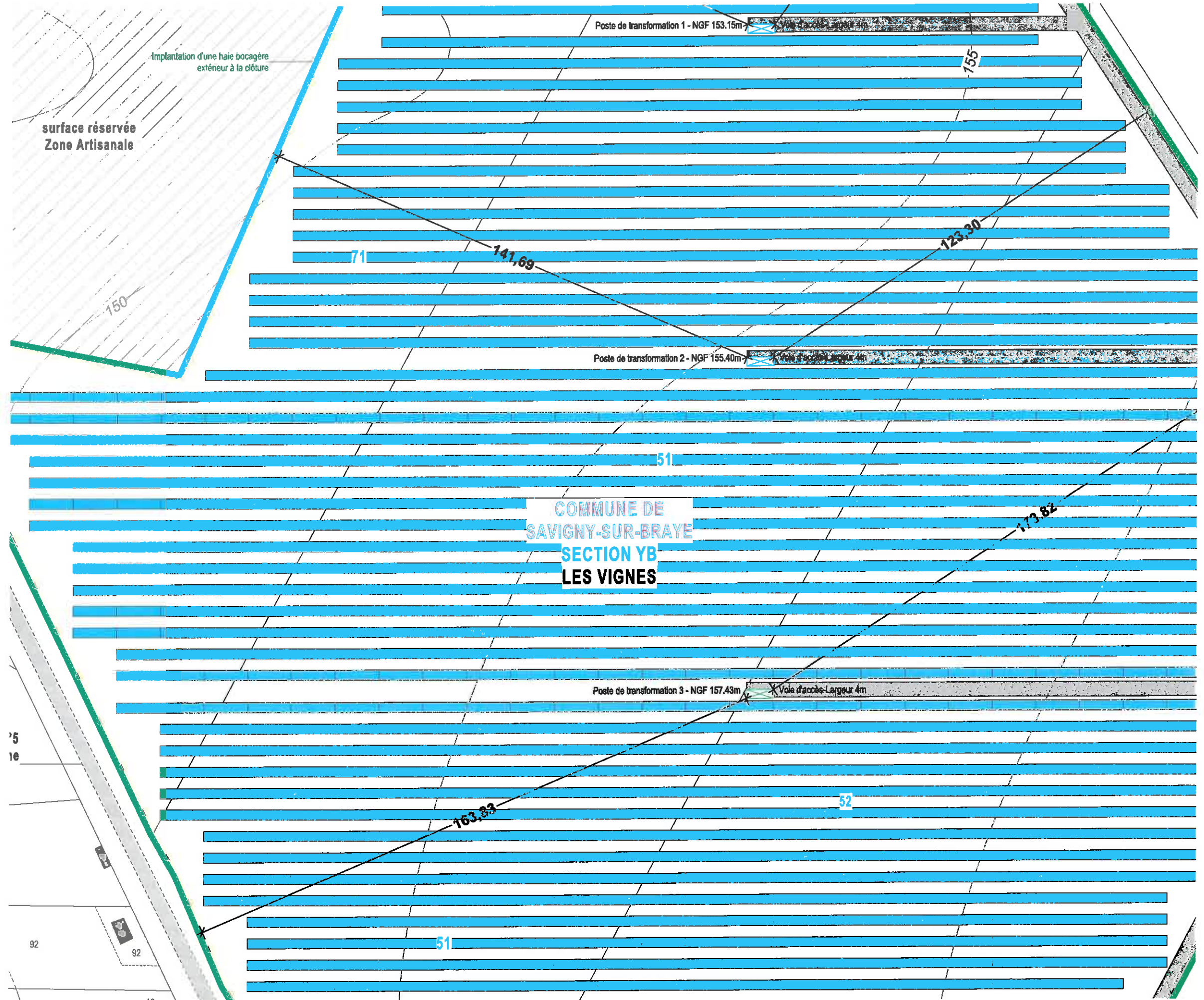


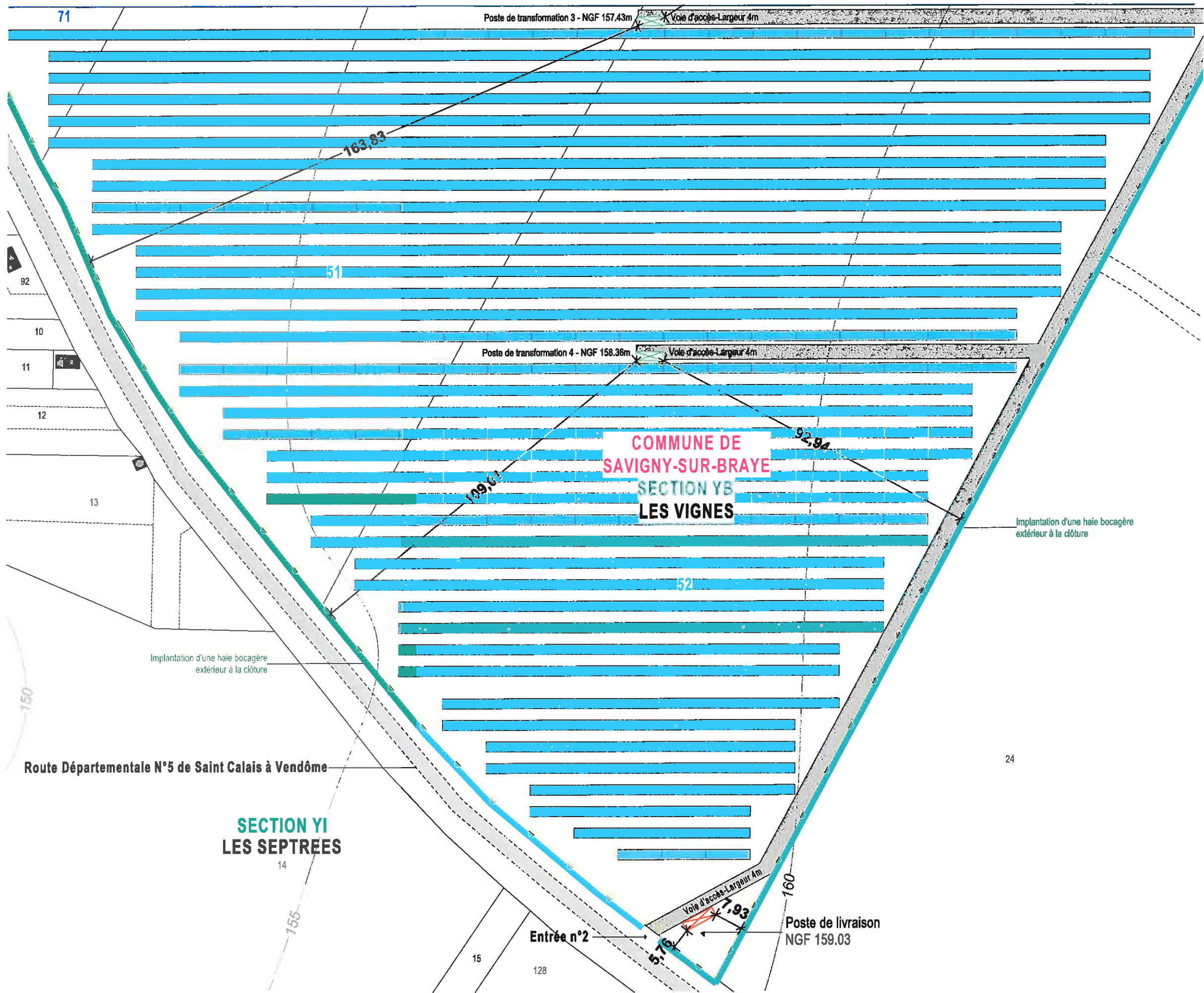
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au Capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON





DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

**EMPRISE DES POSTES
 DE TRANSFORMATION 3 ET 4
 ET DU POSTE DE LIVRAISON**

- Légende**
- Table photovoltaïque (24 panneaux)
 - Postes de transformation 2MW
 - Poste de livraison
 - Accès interne à créer
 - Chemin de service
 - Route départementale
 - Clôture avec entrée
 - Haie bocagère à créer



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 341 R.C.S. PARIS

arkolia
 ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON

Contenu

- Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Vue en coupe d'un poste de transformation

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS

arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET AA'

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste d'accès à créer
-  Voie d'accès existant
-  Clôture à créer
-  Poste de transformation
-  Table photovoltaïque

Echelle 1/2000 au format A3
0 40 80m

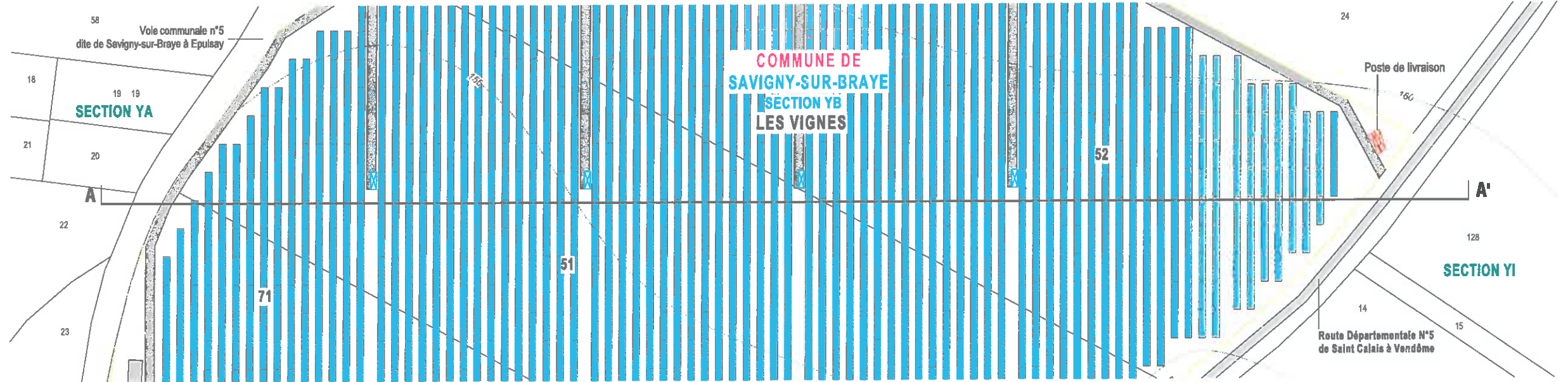


Architecte

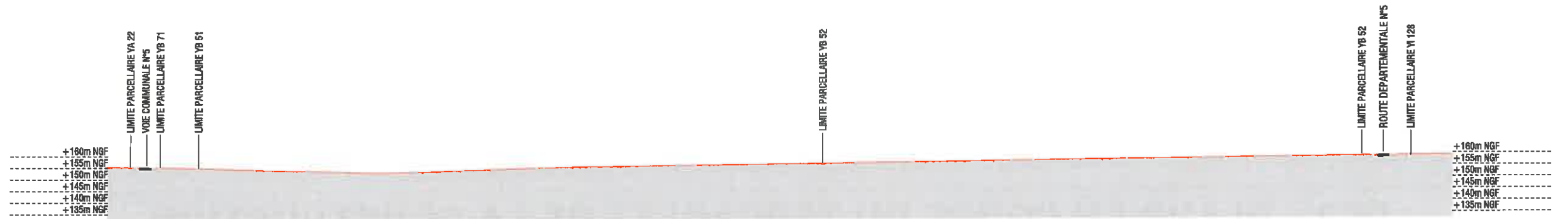
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 341 R.C.S. PARIS



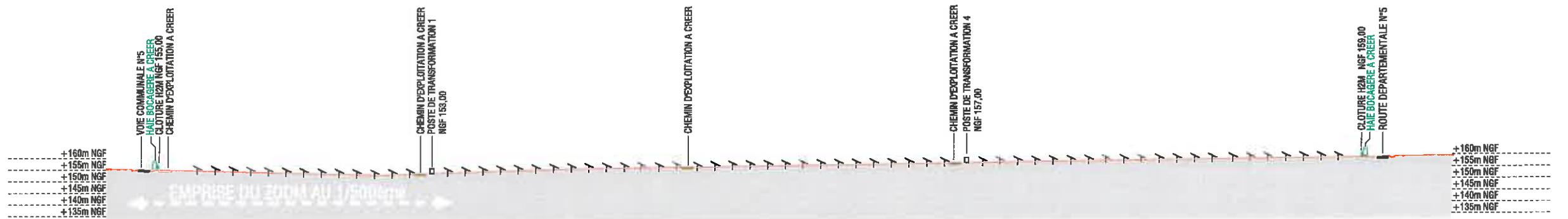
ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON



PLAN DE LOCALISATION DE LA COUPE AA' AU 1/2000ème



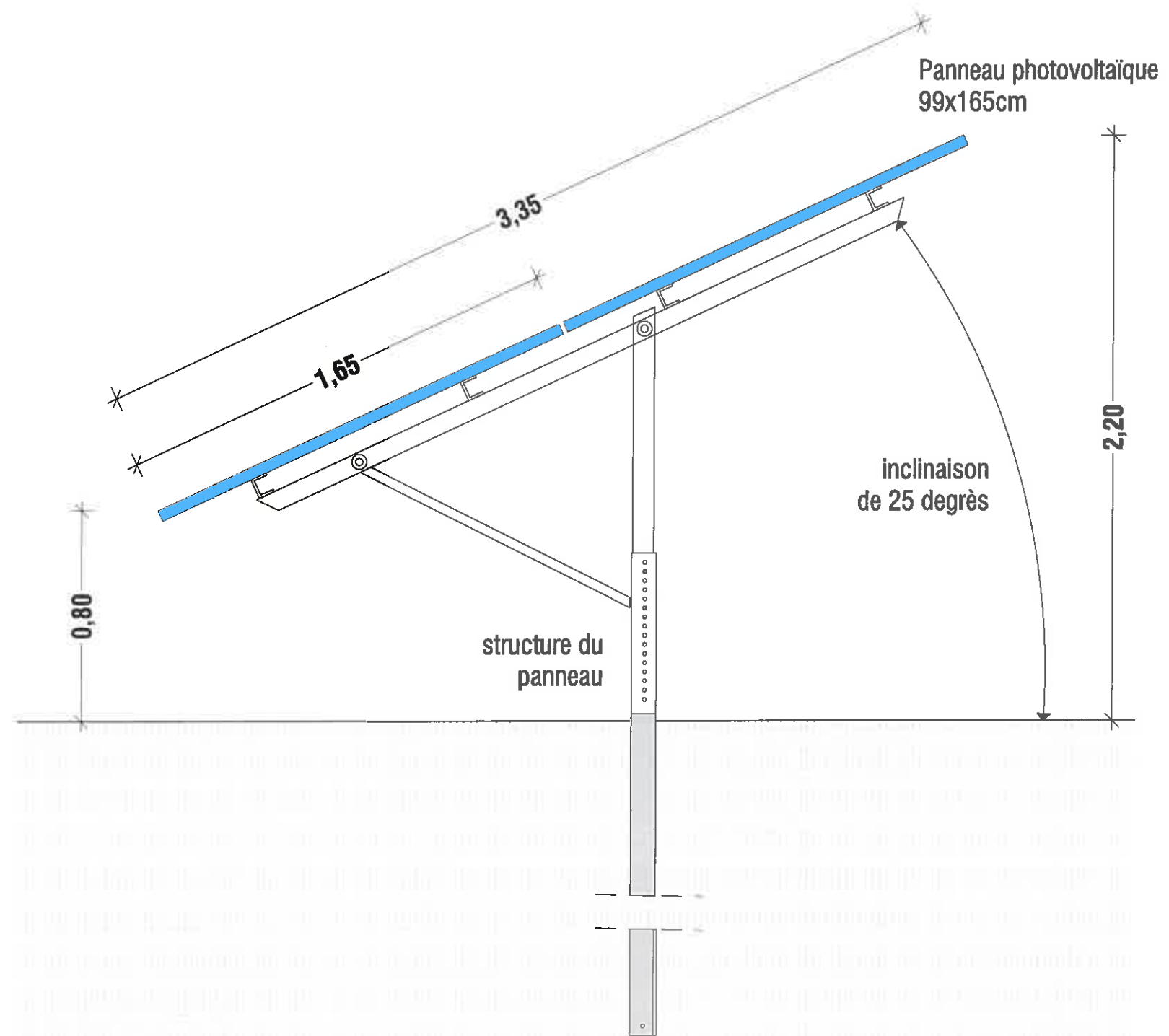
COUPE AA' - PROFIL EN LONG DU TERRAIN - ETAT EXITANT AU 1/2000ème



COUPE AA' - PROFIL EN LONG DU TERRAIN - ETAT PROJETÉE AU 1/2000ème



COUPE AA' - PROFIL EN LONG DU TERRAIN - ETAT PROJETÉE - ZOOM AU 1/500ème



VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

DEMANDE DE MODIFICATION DU
PERMIS DE CONSTRUIRE
DE LA PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
« SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table
photovoltaïque:

Hauteur de 2,20m
Longueur de 12,10m
Largeur de 3,35m

Terrain naturel compris entre
+149m NGF et +162m NGF

Echelle 1/20 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 83 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

VUE EN COUPE
 D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de
 transformation (PDT):

Transformateur : 2,80m x 1,80m
 Hauteur de 2,30m
 Aspect extérieur: enduit RAL 7003

Onduleur : 2,87m x 1,78m
 Hauteur de 2,30m
 Aspect extérieur: teinte gris clair

Altitude terrain naturel :
 PDT 1 +153,15m NGF
 PDT 2 +155,40m NGF
 PDT 3 +157,43m NGF
 PDT 4 +158,36m NGF

Echelle 1/50 au format A3

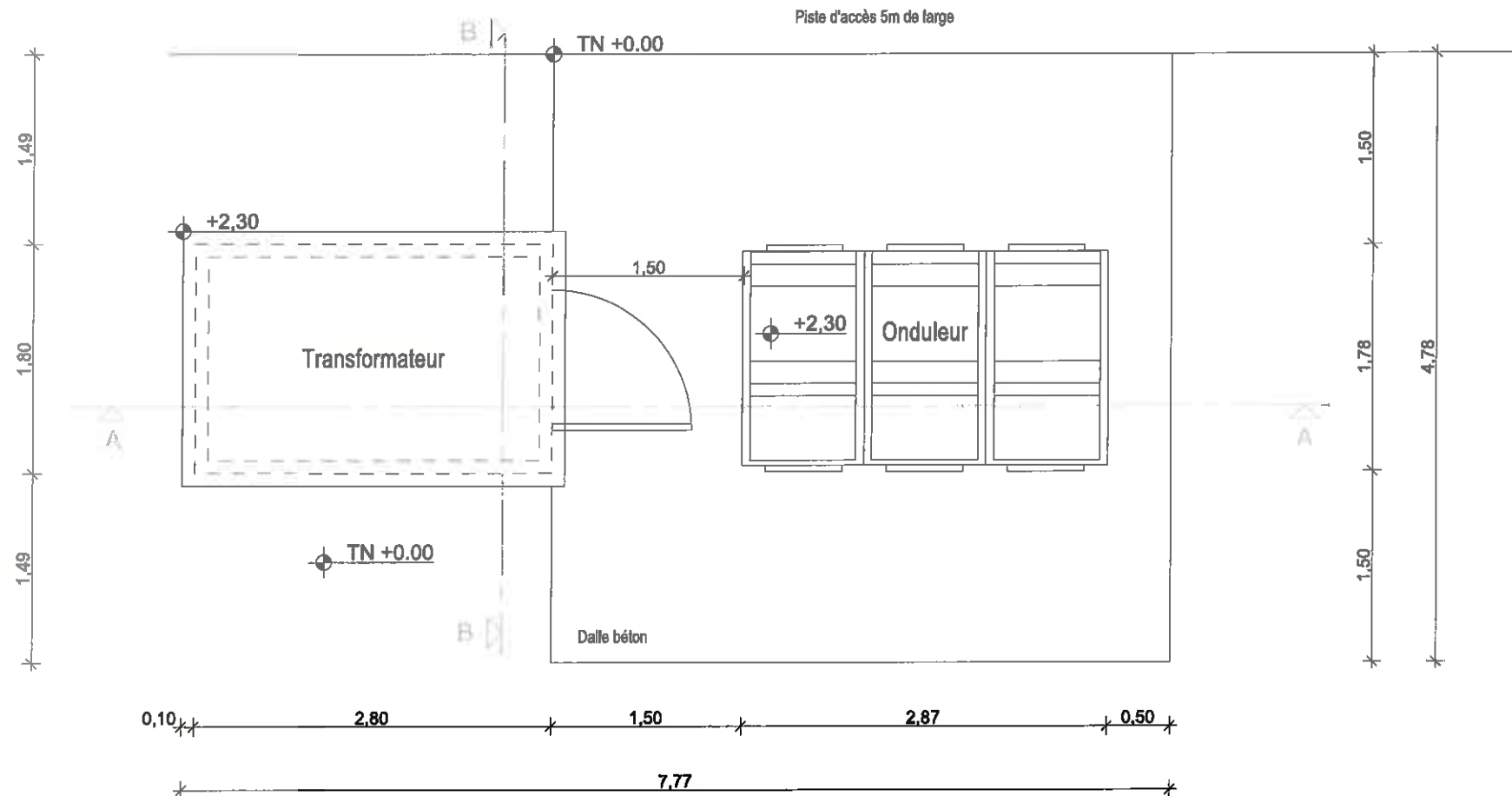


Architecte

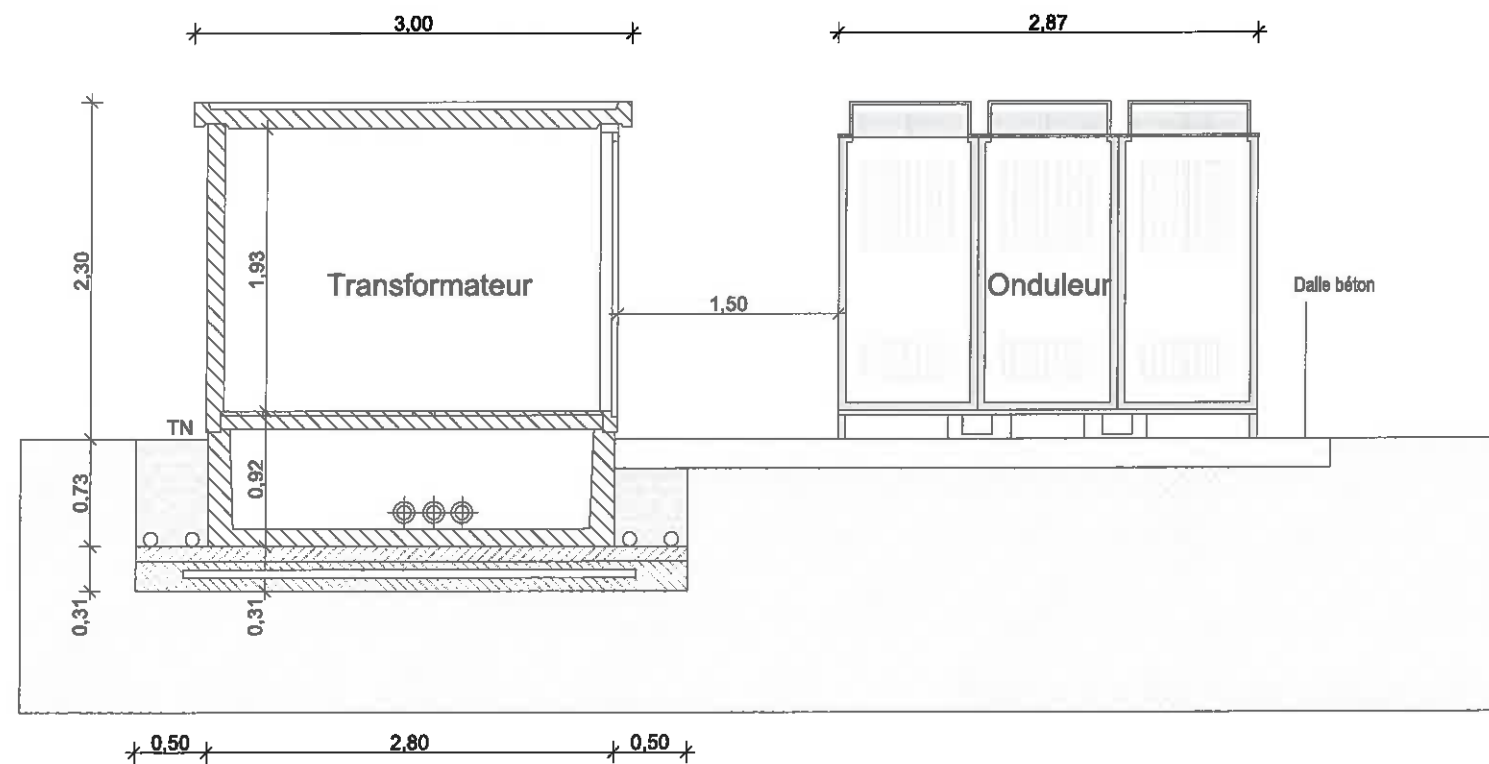
I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 341 R.C.S. PARIS



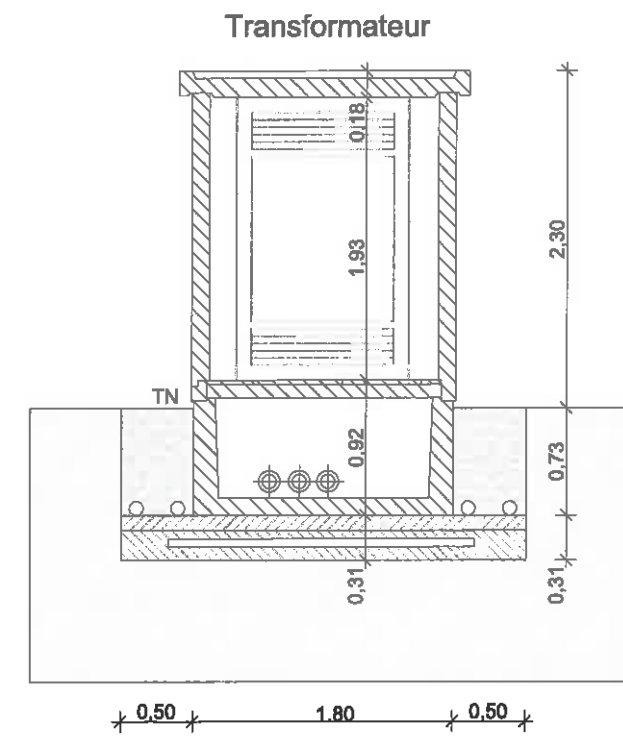
ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON



VUE EN PLAN DU POSTE DE TRANSFORMATION



COUPE AA



COUPE BB

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant
le projet et ses aménagements

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 941 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Le présent dossier portant sur la réalisation de la centrale photovoltaïque de « SAVIGNY-SUR-BRAYE » située sur la commune de Savigny-sur-Braye (41).

La Société ARKOLIA Energies s'étant porté acquéreur de la centrale, envisage la création d'un parc photovoltaïque sur la commune de Savigny-sur-Braye, dans le département du Loir-et-Cher (41). La superficie d'implantation des panneaux est estimée à une douzaine d'hectares.

Arkolia Energies a été fondée en vue de disposer dès son origine de tous les volets lui permettant une conception autonome et globale dans le cadre de son métier d'énergéticien photovoltaïque.

Arkolia dispose actuellement de toutes les chaînes de valeur en interne :

Une expertise et une structure capable de collecter des fonds (produits financiers, investisseurs...), un réseau commercial capable d'identifier des propriétaires fonciers en mesure de louer ou de vendre leurs biens pour installer des générateurs photovoltaïques. Des ingénieurs capables de dimensionner les centrales et de suivre les projets tant dans leurs aspects techniques qu'administratifs. Une expertise dans le domaine des travaux et de la maintenance électrique, lui permettant de pouvoir réaliser l'installation de centrale photovoltaïque.

Arkolia dispose de sa propre maîtrise d'œuvre salariée et d'un réseau de sous-traitants pour la construction des centrales. Son activité, proche en termes de fonctionnement à celle de promotion immobilière, assure de manière internalisée la conception détaillée, le permitting, les achats de matériels, la construction clé en main, la maintenance et, dans la majeure partie des cas, l'exploitation des centrales.

Les promesses de baux sont signées avec la Communauté de Commune Vallée Loir et Braye.

Etat initial du terrain :

La Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois souhaite valoriser une partie d'une zone artisanale au développement d'une centrale photovoltaïque au sol au niveau du lieu-dit « Les Vignes ». Située au nord-ouest du département, la commune de Savigny-sur-Braye appartient à la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale solaire au sol au nord du territoire communal de Savigny-sur-Braye, à 2 km à l'Est du centre bourg de Savigny-sur-Braye, sur le lieu-dit « Les Vignes ». La présente étude d'impact a été menée sur une aire d'étude préalablement définie avec Arkolia. Notons que l'étude paysagère utilise en sus deux aires d'études pour qualifier le paysage : aire d'étude rapprochée (rayon de 1 km autour de l'aire d'étude) et aire d'étude éloignée (rayon de 5 km autour de l'aire d'étude).

Etat projeté :

Le présent projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol dont les principaux éléments sont :

La surface occupée par le champ photovoltaïque sera d'environ 6 hectares pour une surface totale de foncier disponible de 14 hectares. Une partie de la parcelle YB21, environ 2 hectares sera réservée pour le développement de la Zone Artisanale actuelle. La surface exploitable du projet sera donc d'environ 12 hectares. Une puissance production annuelle estimée à environ 13 800 MWh/an.

Le caractère réversible des installations permettra à la commune, à l'issue des 25 ans d'exploitation de la centrale, de trouver un nouvel usage à ces terres (bâtiments industriels, équipements collectifs, agriculture...).

Structure porteuse et Modules Photovoltaïques :

Les structures porteuses sont installées par différentes rangées de capteurs photovoltaïques fixes (ou tables photovoltaïques) inclinés à 25° seront implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe Est - Ouest. Une table photovoltaïque est composée de 24 panneaux dont les dimensions sont les suivantes : 1,0 m X 1.7 m pour une puissance unitaire de 325 Wc. Au total, ce seront 1 485 tables pour une puissance de 11.583 MWc qui seront installées.

Le point le plus bas des capteurs est situé à environ 80 cm du sol (partie avant orientée sud) et à environ 2,20 m au point le plus haut (partie arrière orientée nord).

Les installations électriques pour le transport de l'énergie produite (câbles) :

Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux 4 postes de transformation de 2.5 MW pour acheminer ensuite le courant électrique produit au poste de livraison du parc.

Les onduleurs et les transformateurs pour la transformation de l'énergie produite ;

4 postes de transformation composés chacun d'un transformateur et d'un onduleur extérieur de 2.5 MVA et un poste de Livraison pour l'injection de la production au réseau public de distribution.

Le raccordement au réseau public distribution d'électricité.

Le tracé de raccordement électrique du projet sera proposé par le gestionnaire de réseau public d'électricité (ENEDIS) après obtention du permis de construire du projet. Enterré, il sera positionné en bordure de voirie. Le poste de livraison sera raccordé au poste source.

Aménagements connexes et voies de circulation sur le site :

Un réseau de chemins, permettant l'accès aux différentes zones du futur parc, sera intégré dans le projet. Celui-ci intégrera, dès que cela sera possible et pour la circulation des engins de faible tonnage, les chemins d'ores et déjà existants sur le site. En outre, une clôture d'une hauteur de 2 m délimitant l'emprise du site exploité est prévue. Des aménagements spécifiques à la prévention des risques naturels, notamment incendie, sont prévus dès la phase de conception du projet par le maître d'ouvrage. Ils concernent la prévention vis-à-vis des départs de feu, la facilité d'accès au site par les secours et l'organisation de ces derniers.

Une citerne est implantée, d'une capacité de 60 m³, portant la capacité totale de Réserve d'eau à 60 000 litres. La citerne sera raccordé à un poteau incendie situé à l'extérieur du site, afin de laisser un accès permanent à ce poteau pour les équipes d'intervention. Une canalisation sera tirée sous la clôture à cet effet.

Les convois et véhicules nécessaires au chantier de réalisation du parc emprunteront la voirie départementale D5. Un réseau de pistes d'exploitation stabilisées sera aménagé à l'intérieur du parc permettant l'accès routier de l'ensemble des véhicules nécessaires à la réalisation du parc et à son exploitation. Deux portails permettront l'entrée sur le site au niveau des accès nord-ouest et sud.

L'espacement entre les rangées de capteurs photovoltaïques permettra également la circulation des véhicules de maintenance et d'entretien.

Une haie bocagère sera créée le long du linéaire de clôture (1230 mètres), coté extérieur à la centrale afin d'habiller et de masquer la visibilité depuis les routes

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque
- Vue de côté d'une table photovoltaïque
- Plan des faces d'un poste de transformation
- Plan des faces du poste de livraison
- Vue de face et en plan de la citerne souple

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS

arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU
PERMIS DE CONSTRUIRE
DE LA PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
« SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table
photovoltaïque:

Hauteur de 2,20m
Longueur de 12,10m
Largeur de 3,35m

Terrain naturel compris entre
+149m NGF et +162m NGF

Echelle 1/50 au format A3

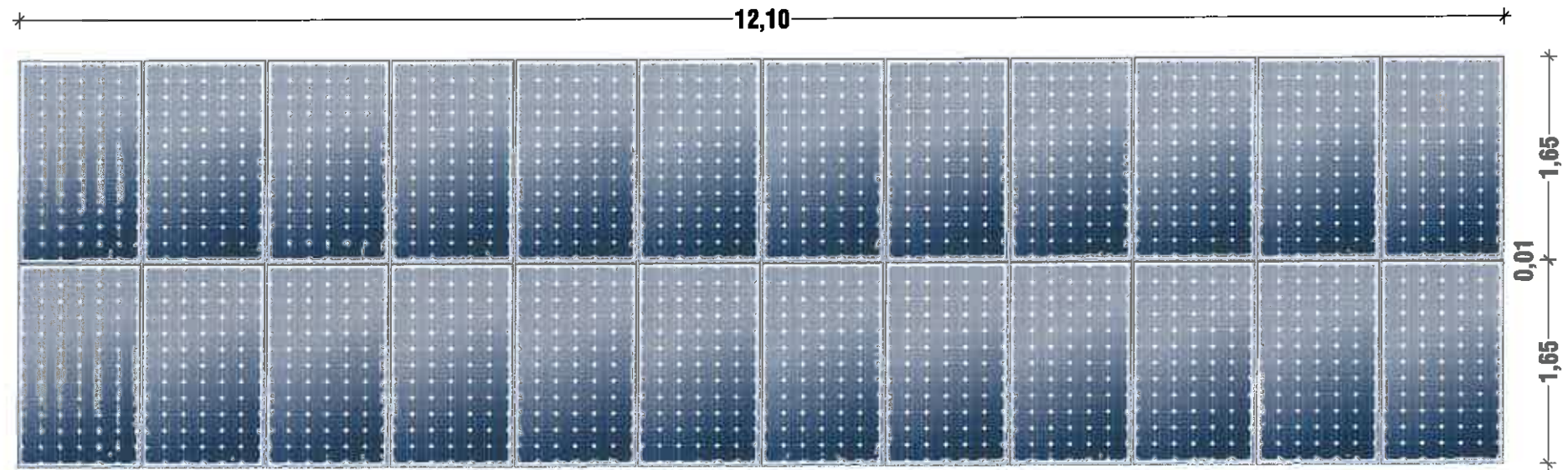


Architecte

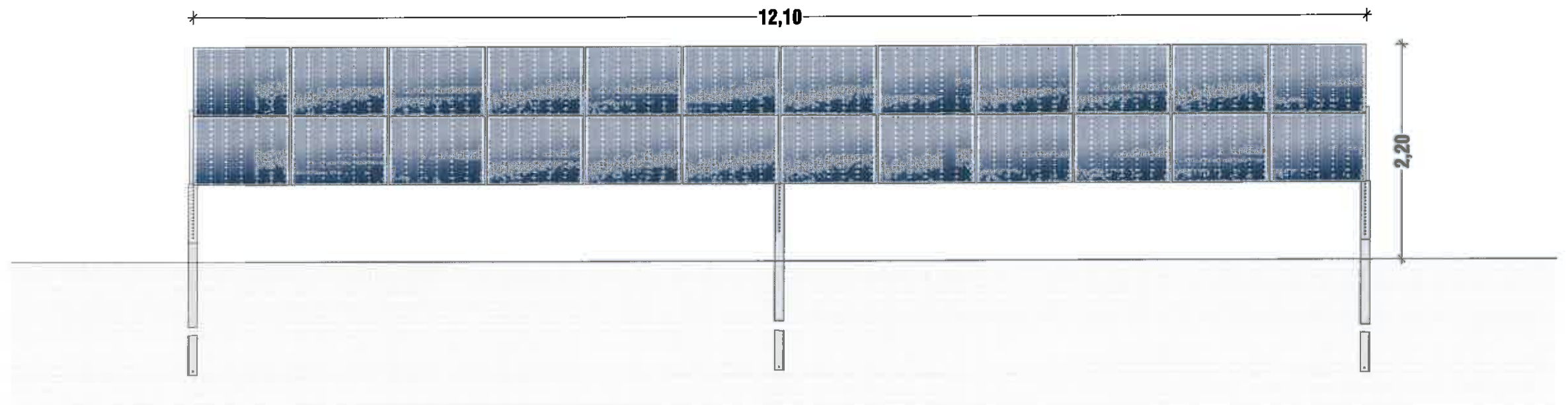
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS



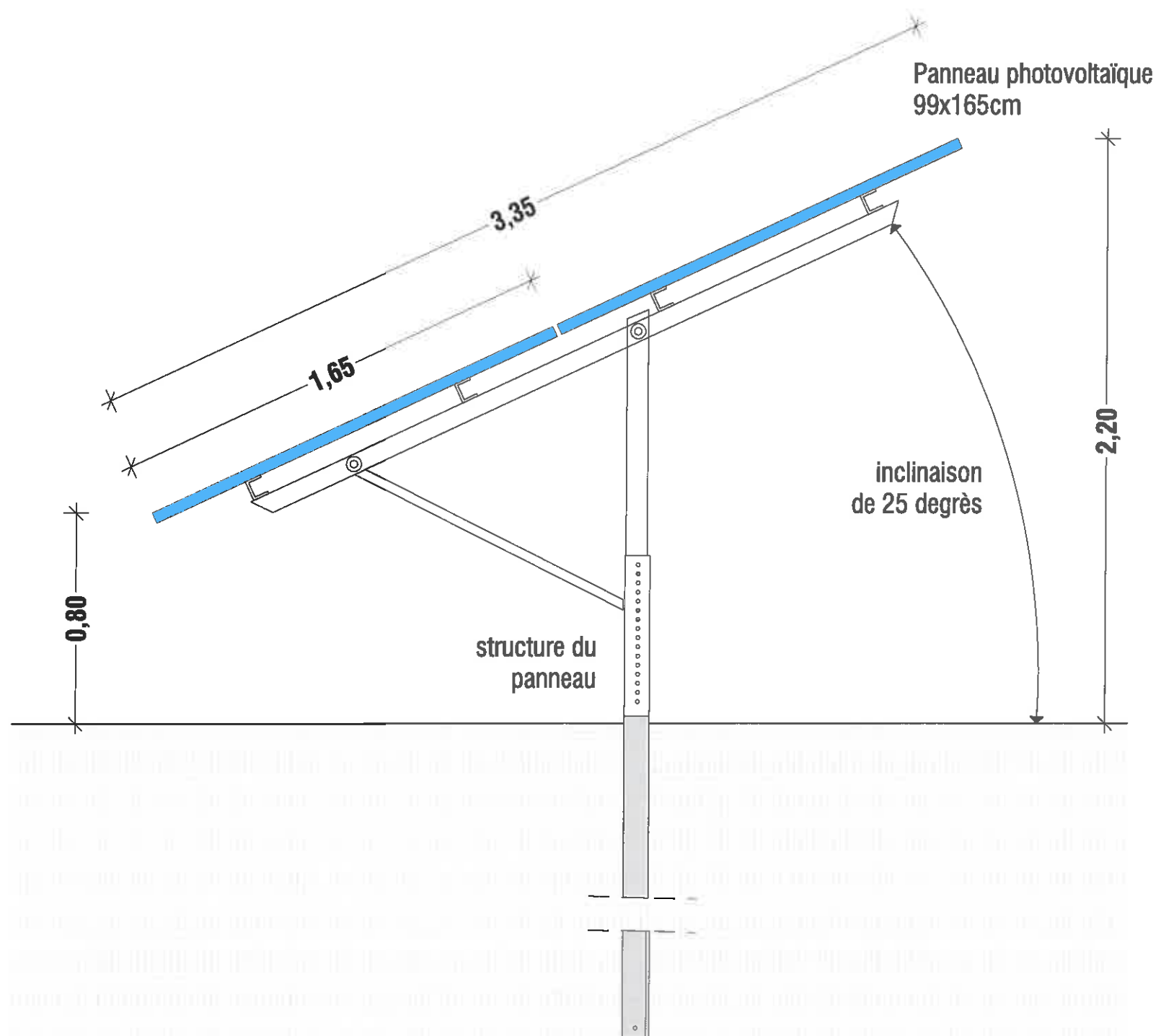
ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON



VUE EN PLAN DE LA TABLE PHOTOVOLTAÏQUE



VUE DE FACE DE LA TABLE PHOTOVOLTAÏQUE



VUE DE COTE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

DEMANDE DE MODIFICATION DU
PERMIS DE CONSTRUIRE
DE LA PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
« SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

VUE DE COTÉ D'UNE
TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table
photovoltaïque:

Hauteur de 2,20m
Longueur de 12,10m
Largeur de 3,35m

Terrain naturel compris entre
+149m NGF et +162m NGF

Echelle 1/20 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 344 R.C.S. PARIS

arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

PLAN DES FACES
 DU POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de
 transformation (PDT):

Transformateur : 2,80m x 1,80m
 Hauteur de 2,30m
 Aspect extérieur: enduit RAL 7003

Onduleur : 2,87m x 1,78m
 Hauteur de 2,30m
 Aspect extérieur: teinte gris clair

Altitude terrain naturel :
 PDT 1 +153,15m NGF
 PDT 2 +155,40m NGF
 PDT 3 +157,43m NGF
 PDT 4 +158,36m NGF

Echelle 1/50 au format A3

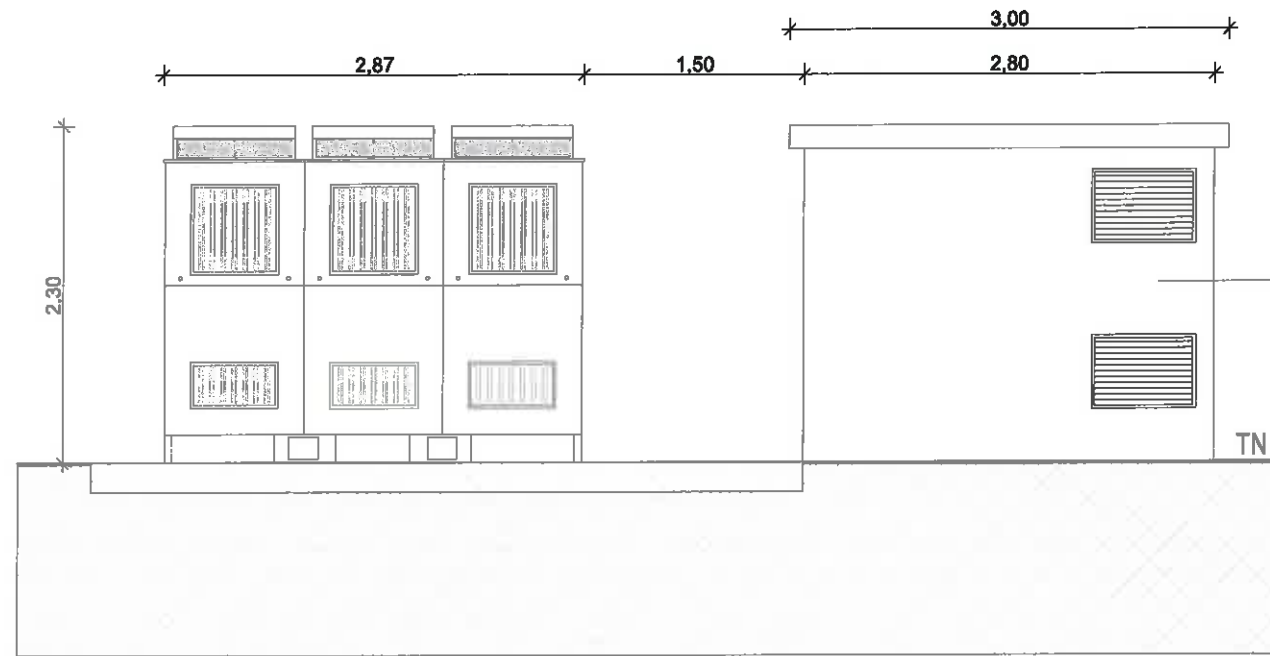


Architecte

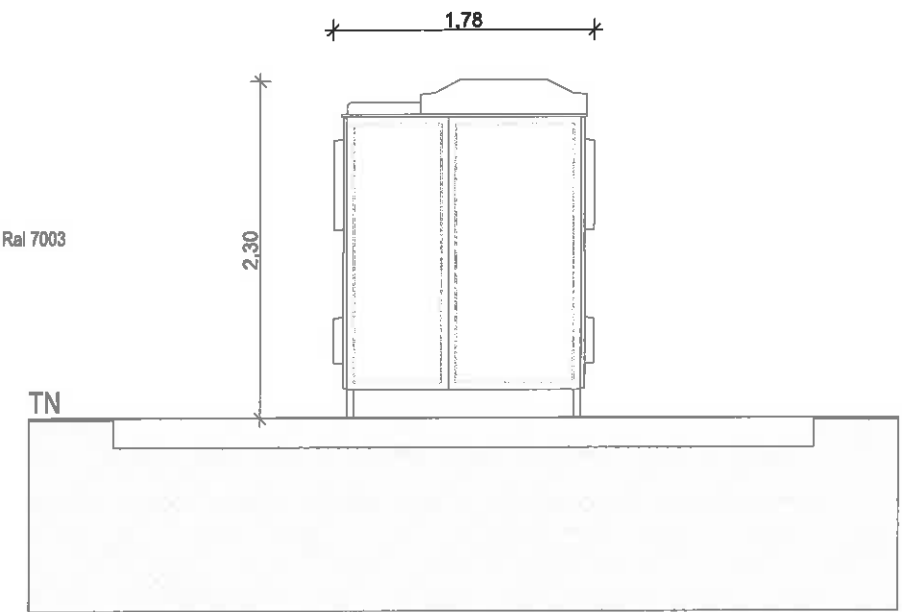
I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 341 R.C.S. PARIS



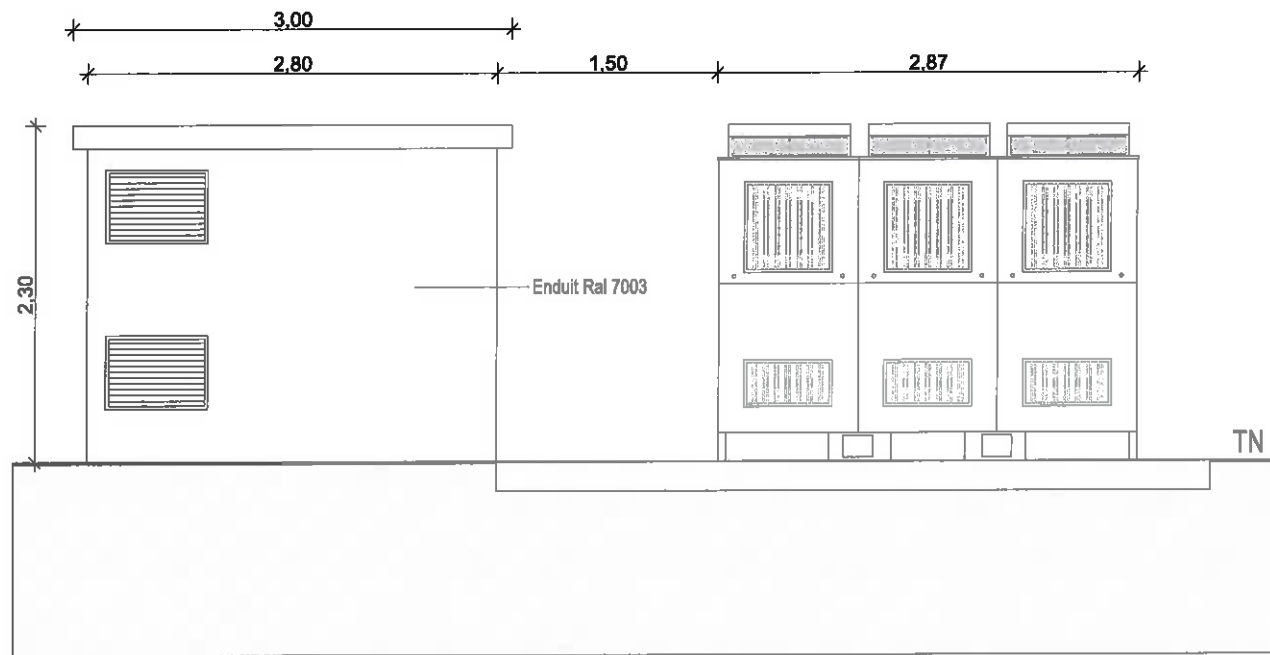
ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON



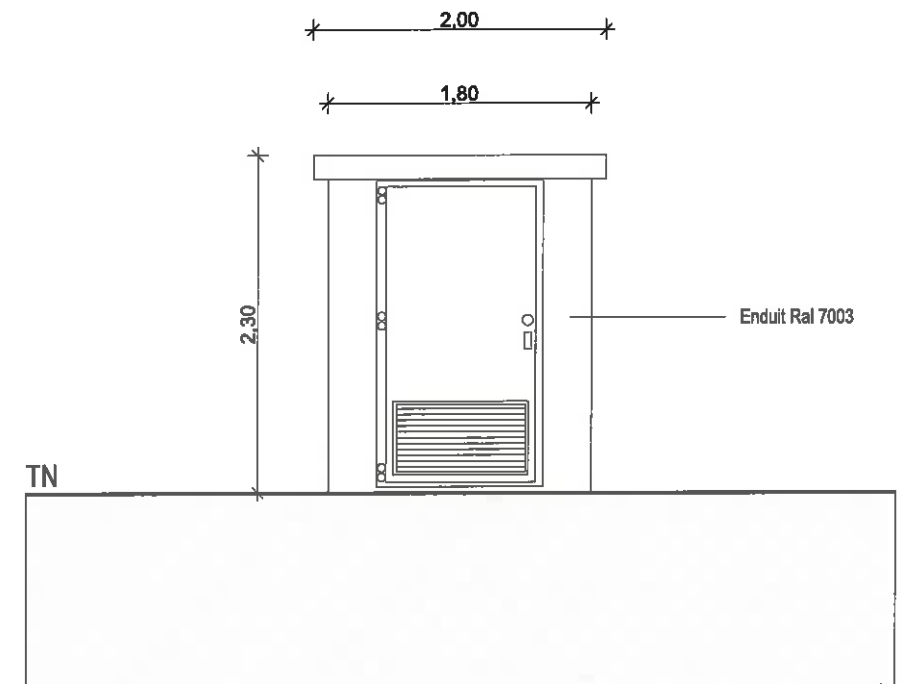
FAÇADE NORD



FAÇADE EST



FAÇADE SUD



FAÇADE OUEST

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

**PLAN DES FACES
 DU POSTE DE LIVRAISON**

Légende

Caractéristique du poste de livraison
 électrique (PDL) :

Hauteur de 3,20m
 Longueur de 9,00m
 Largeur de 2,50m

Aspect extérieur:
 Enduit RAL 7003

Altitude terrain naturel :
 +159m NGF

Echelle 1/50 au format A3

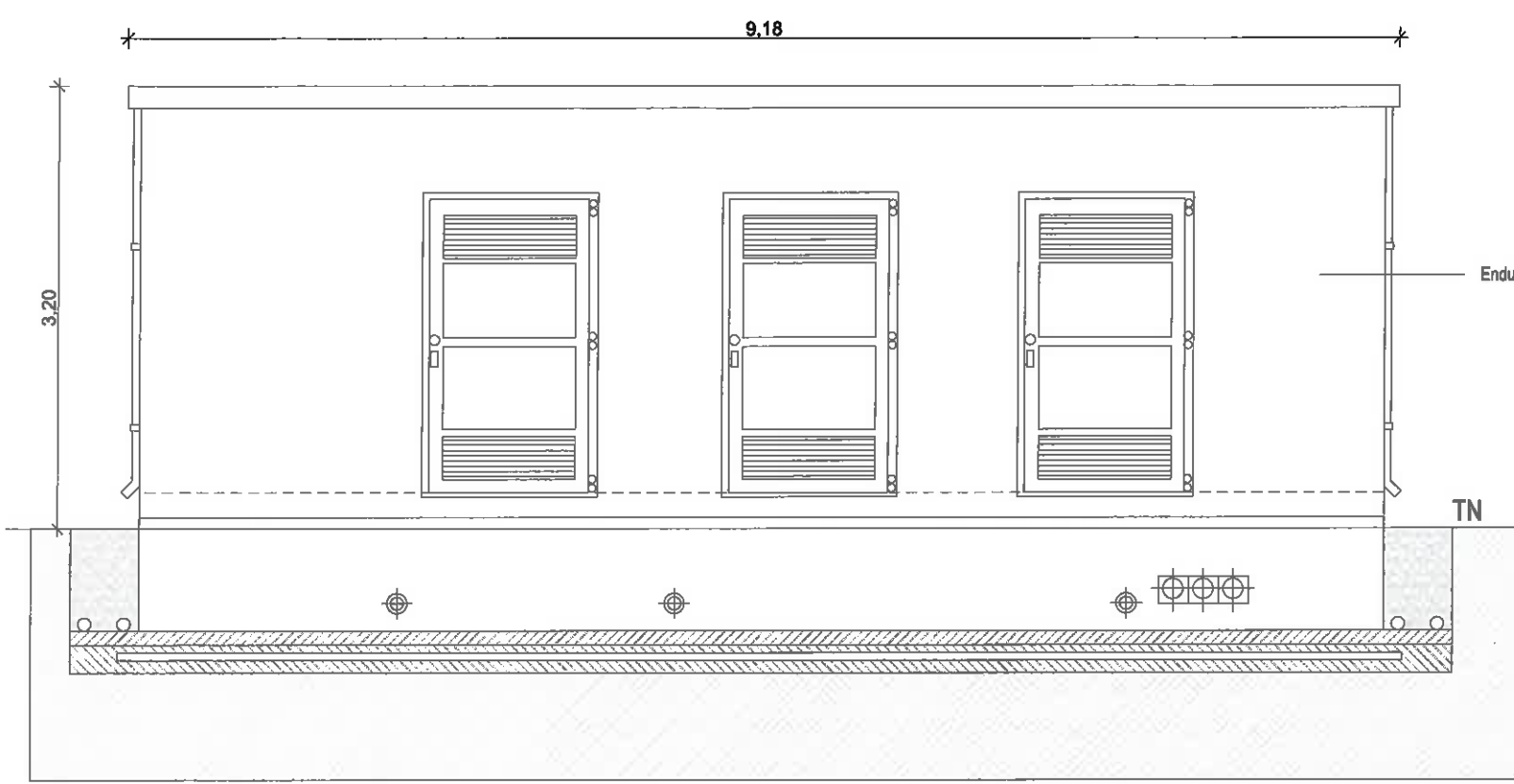


Architecte

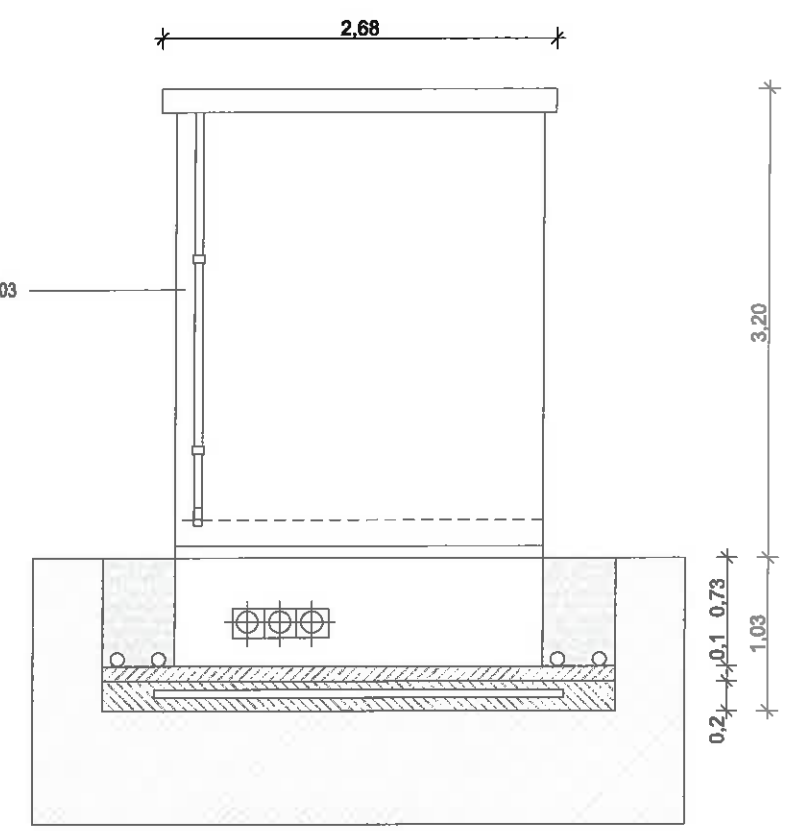
I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 340 R.C.S. PARIS



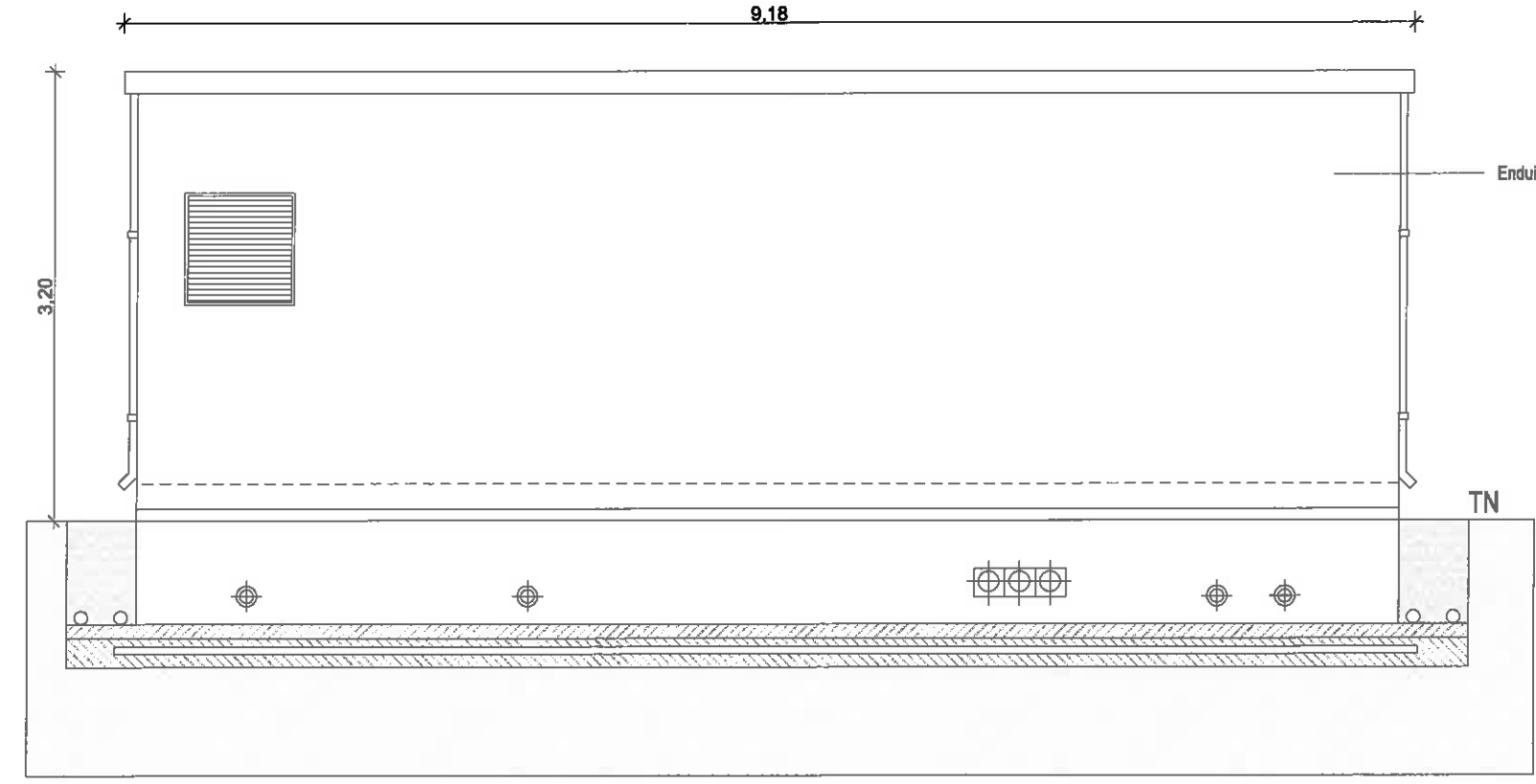
ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON



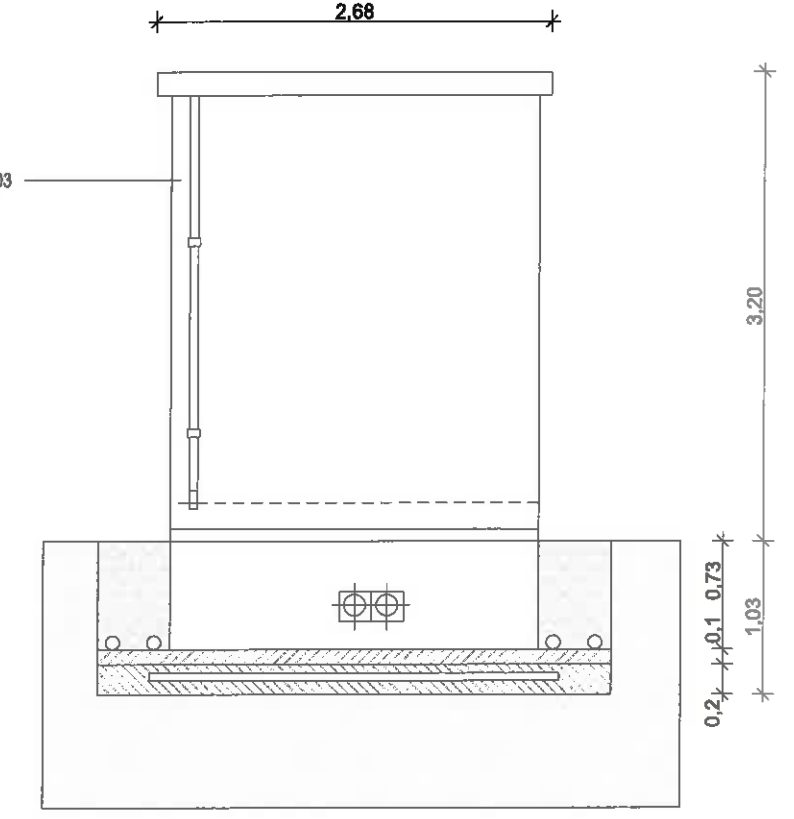
0.50 9.00 0.50
 10.00
 FAÇADE NORD
 FAÇADE SUD



0.50 2.50 0.50
 3.65
 FAÇADE EST
 FAÇADE OUEST



0.50 9.00 0.50
 10.00



0.50 2.50 0.50
 3.65

3.20
 0.2
 0.1
 0.73
 1.03
 3.20
 0.2
 0.1
 0.73
 1.03
 3.20

DEMANDE DE MODIFICATION DU
 PERMIS DE CONSTRUIRE
 DE LA PROJET DE LA CENTRALE
 PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE
 « SAVIGNY-SUR-BRAYE » (41)

VUE DE FACE ET EN PLAN
 DE LA CITERNE SOUPLE

Légende

Caractéristique de la Citerne :

Citerne souple de 60m³
 Hauteur hors sol de 1,30m
 Longueur de 10,50m
 Largeur de 5,92m

Plateforme:
 Longueur de 11m
 Largeur de 6,42m

Poteau incendie situé à l'extérieur
 du site et accessible par les équipes
 d'intervention

Echelle 1/50 au format A3



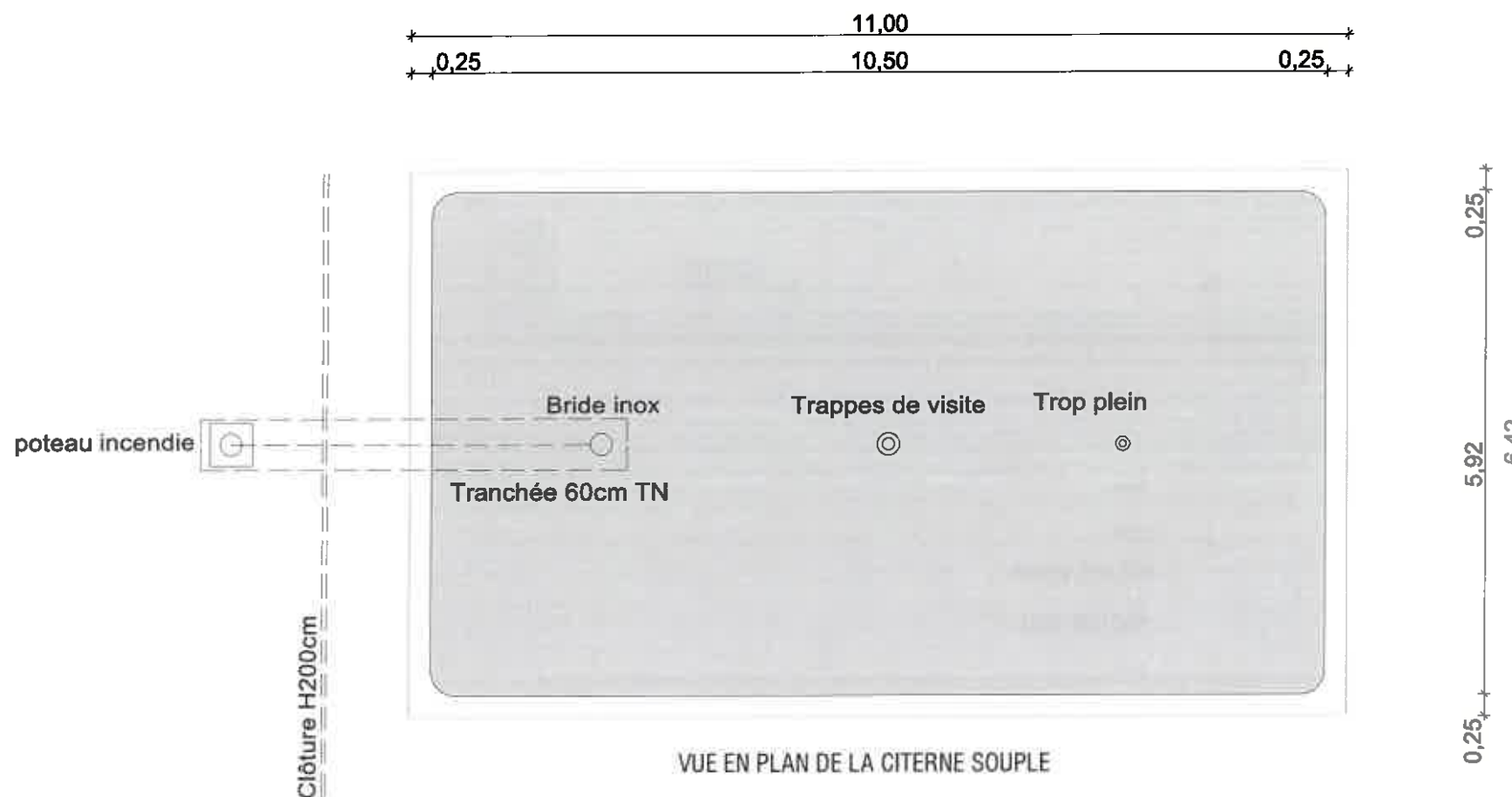
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

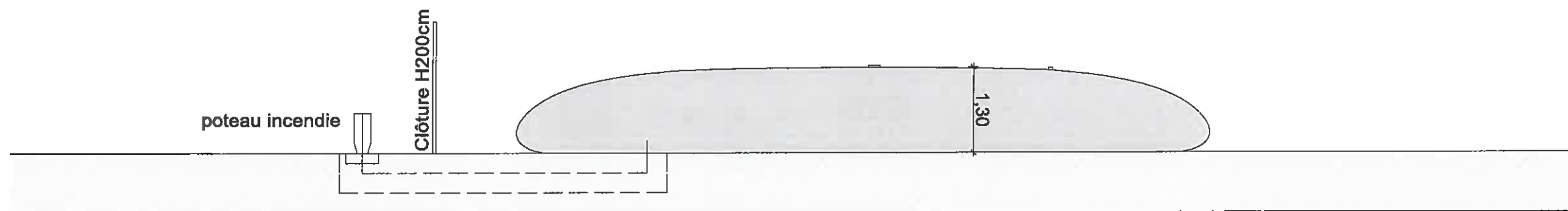
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



ARKOLIA Energies
 16 Rue des Vergers
 34150 MUDAISON



VUE EN PLAN DE LA CITERNE SOUPLE



VUE DE FACE DE LA CITERNE SOUPLE

Contenu

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS

arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON



PV1 - Point de vue sud du projet depuis la RD 5





PV1 avec haie bocagère - Point de vue sud du projet depuis la RD 5





PV2 - Point de vue vers l'ouest du projet depuis le chemin communal au nord de ce dernier





PV2 avec haie bocagère - Point de vue vers l'ouest du projet depuis le chemin communal au nord de ce dernier





PV3 - Point de vue depuis la RD 5 en sortie de Savigny-sur-Braye





PV3 avec haie bocagère - Point de vue depuis la RD 5 en sortie de Savigny-sur-Braye



Contenu

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photographies

**PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE**

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 244 R.C.S. PARIS

arkolia
ENERGIES

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON



PV1 - Point de vue sud du projet depuis la RD 5





***PV2 - Point de vue vers l'ouest du projet
depuis le chemin communal au nord de ce dernier***



Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Panoramique

**PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
DANS LE PAYSAGE LOINTAIN**

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS

arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON



PV3 - Point de vue depuis la RD 5 en sortie de Savigny-sur-Braye



Contenu

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 883 341 R.C.S. PARIS


arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

Contenu

PC11 - 2 - ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

(l'évaluation des incidences NATURA 2000 est traitée dans le
dossier d'Étude d'Impact joint au dossier PC)

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 341 R.C.S. PARIS


arkolia

ARKOLIA Energies
16 Rue des Vergers
34150 MUDAISON

